



201/11/2023

CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2023

Réunis lors du conseil municipal de novembre, les élus de Montivilliers ont débattu des orientations budgétaires pour l'année 2024. Ce débat s'est déroulé dans un contexte marqué par les contraintes financières liées au coût de l'énergie pour les collectivités territoriales, par l'inflation et par les faibles mesures gouvernementales. Malgré l'impact actuel de la crise sur les finances de la Ville, le Maire et sa majorité ont réitéré leur engagement, comme lors des trois exercices précédents, de construire le budget 2024 sans recourir à l'augmentation des taux de fiscalité locale, afin de ne pas alourdir davantage la charge des Montivillonnaises et des Montivillonnais face à l'inflation. Le vote du budget prévisionnel 2024, basé sur ces orientations, est prévu pour le 11 décembre.

Orientations budgétaires pour 2024

Alors que l'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales, (avec de fortes augmentations des factures d'électricité et de gaz), les orientations du Projet de loi de Finances révèlent malheureusement que le Gouvernement n'a pas pleinement appréhendé l'enjeu d'accompagner les collectivités et leur capacité d'action. En 2024, l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement à l'échelle nationale, limitée à + 0,80 %, sera bien loin de couvrir l'inflation de 2022 de 7,1 % et celle de 2023 estimée à 5 %, ainsi que les hausses successives de la valeur du point d'indice pour les agents territoriaux. En outre, la répartition à l'échelle de chaque commune peut se traduire par une diminution.

En 2024, la Ville maintiendra son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Cette décision reflète la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà affectés par la situation économique. Ainsi, l'effort de sobriété s'étend au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux et traverse l'ensemble des orientations budgétaires. En l'absence de recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

« *Comme l'an dernier, nous chercherons donc des économies intelligentes pour maintenir des dépenses utiles* » souligne le Maire, Jérôme DUBOST. Cela passe notamment par la maîtrise de la hausse de la masse salariale et des dépenses courantes compressibles afin de répondre aux besoins de solidarité de la population, maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation, soutenir la vie associative et l'engagement bénévole, ainsi que poursuivre la mise en œuvre du plan climat-air-énergie à l'échelle communale et la stratégie de résilience.

Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation du patrimoine continuera de guider les projets d'investissement de la Ville. Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, notamment la déconstruction et la reconstruction d'une école maternelle Jean de la Fontaine initiée en 2023, le développement du photovoltaïque, et la préparation de la renaturation des cours d'écoles. Les autres opérations consisteront essentiellement dans la poursuite des travaux déjà engagés, tels que l'aménagement intérieur de l'Abbaye, la défense incendie et l'accessibilité des bâtiments, ainsi que les travaux sur les différentes écoles. L'année 2024 devrait également voir le lancement de la première phase de rénovations de l'église abbatiale.

Label Habitat et Qualité de Vie

La Ville de Montivilliers souhaite inscrire le projet de nouveau quartier à l'ouest la Belle Étoile dans le cadre du label Habitat et Qualité de Vie. Ce label considère l'aménagement comme la conception d'un lieu de vie, de relation et de convivialité avec les autres habitants et l'écosystème vivant, soulignant ainsi la qualité de vie comme vecteur majeur de l'attractivité territoriale. En effet, Le Label Habitat et Qualité de Vie a pour ambition de mettre l'écologie et la qualité de vie au cœur des opérations aménagement. C'est un outil méthodologique au service des maires et des aménageurs dans la définition et le suivi des domaines de qualité suivants : gouvernance, mixité sociale, convivialité villageoise, écosystème vivant, urbanisme, construction et paysage. Il est attribué par l'association Habitat et Qualité de vie, sur la base d'un référentiel à point et en deux phases : une phase projet, sur la base du permis d'aménager ou sur la base du dossier de réalisation pour une ZAC, et une phase « Usages » lorsque les habitants ont emménagé. Habitat et Qualité de Vie va donc accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son projet de nouveau quartier afin d'en augmenter les exigences. *« Il nous a semblé utile, tant dans le dialogue avec les futurs porteurs de projets que dans les échanges avec les habitants d'intégrer non seulement l'aspect écologique mais aussi la qualité de vie et donc la dimension humaine du nouveau quartier comme dans sa relation avec le reste de la ville et les riverains dès l'approche des projets, comme objectifs et outils de sélection »* souligne le Maire.

Subventions

Comme à chaque conseil municipal, des subventions ont été votées pour des associations sportives (GMT, PATRUN, Course d'Orientation des Boucles de la Seine-Montivilliers), de culture et loisirs (Les Amis des Arts, Fou du Roi), d'handicap (Sports Loisirs pour Tous), de protection animale (SHPA, Déli'Cat), et de solidarité (AVF).

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr